



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 4 mai 2016

Membres présents :

Le Maire, André JACOB et Mmes et MM. les conseillers municipaux : Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL, Elodie ROTH

Absente excusée : Mme Michèle MEHN

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

1. Compte-rendu de la séance de travail du 18 avril 2016

M. le Maire revient sur la réunion de travail du 18 avril 2016 consacrée à l'opération de réaménagement de voirie et de l'éclairage public entre la Place de l'Eglise et la sortie Nord vers Pfttisheim au cours de laquelle se sont déroulées successivement deux présentations d'avant-projet par M. Rémy JACKY, gérant de la Sarl EMCH BERGER de Hoenheim et par M. Francis SCHWARTZ, gérant de la Sarl SFI de Strasbourg avec la collaboration de M. Serge GROS architecte paysagiste à Obernai. Avant de donner la parole à chaque conseiller municipal, le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à choisir un maître d'œuvre en séance de ce jour, et ce, en fonction du projet qui lui paraît le plus conforme aux attentes et objectifs classés par ordre de priorité :

1. l'amélioration de la sécurité des piétons,
2. le freinage de la vitesse des véhicules,
3. la qualité de la remise en état de la chaussée.

Si aucun consensus n'est trouvé après discussions, le vote se fera à main levée.

Dans un souci de simplification, le projet dit n° 1 établi par le bureau d'étude EMCH BERGER prévoit un îlot central avec passage pour piétons à la sortie Nord à la hauteur des équipements sportifs relié à deux chemins piétonniers l'un desservant le city-stade et l'autre le terrain de football, un plateau ralentisseur en amont du passage protégé en face du garage CLEMENTE, deux plateaux surélevés à l'entrée des rue de la Citadelle et de la Moutarde, un profil de chaussée avec deux courbures destinées à freiner les véhicule entre le garage CLEMENTE et l'entrée de la rue de la Citadelle, et enfin une largeur de chaussée comprise entre 5.80 m et 6 m.

Le projet dit n° 2 établi par le bureau SFI en association avec l'architecte paysagiste prévoit l'aménagement d'une passerelle en épingle et en pente douce associée à un îlot décentré et en amont des équipements sportifs, la mise en valeur de l'entrée Nord du village par la restructuration du végétal aux abords du cheminement et la création d'une clairière, la mise en place d'un éclairage public sécuritaire déclenché par des détecteurs de présence, une largeur de la chaussée de 6.50 m, des bordures de trottoir hautes pour protéger les piétons, des éléments minéraux de couleur aux carrefours et des pastilles à 40 km/h sur la chaussée pour attirer l'œil et ralentir la vitesse des véhicules.

2. Travaux de voirie rue Principale : choix du maître d'oeuvre

Après ce rappel, M. le Maire invite les conseillers à s'exprimer librement sur les deux avant projets.

M. Bertrand MEYER estime que le projet de rampe en épingle du projet n° 2 est fantaisiste et ne cadre pas dans l'environnement.

M. Paul LOSSEL est d'avis que ces rampes sont manifestement trop longues. M. DURINGER répond que le passage protégé a été volontairement centré au milieu de la descente dans la rue principale pour limiter la vitesse. M. LOSSEL considère qu'il y a trop de plateaux dans le projet n° 1. M. Claude AFFOLTER en convient et propose de supprimer les plateaux aux entrées des rues de la Moutarde et de la Citadelle.

Le Maire approuve cette proposition et rappelle que l'objectif n'est pas d'empêcher la circulation des véhicules, par le rajout de dos d'ânes, ou de la gêner en désaxant totalement la route.

Mme Corinne ZEISSLOFF juge que la clairière du projet SFI n'est pas pertinente et exprime des doutes quant à l'utilisation des deux rampes par le public et notamment par les enfants. M. Gérard DURINGER tempère les réticences et rappelle que le gérant de la Sarl SFI peut remanier le projet sans tenir compte des avis du paysagiste. Il reconnaît également que les rampes ne cadrent pas dans l'environnement.

Le Maire ajoute que le bureau SFI a déjà fait ses preuves dans la conduite des études et dans la conception du nouveau mur du cimetière. Le bureau EMCH BERGER est également compétent mais n'a jamais travaillé pour la commune.

Mme Anne-Laure LEYDET se déclare favorable au projet n° 2 du bureau SFI.

Mme Stéphanie MICHEL propose de rajouter une rampe d'accès pour les vélos en complément du cheminement piétonnier dans le projet n° 1. Le Maire exclut d'emblée cette proposition qui ne lui paraît pas faisable.

M. Paul LOSSEL pense qu'il faut combiner les deux projets et choisir l'un ou l'autre maître d'œuvre pour le mettre en œuvre.

M. Sébastien DURST estime que le bureau SFI n'a pas tenu compte des priorités exprimées par les élus, que le cheminement piétonnier est trop long et placé trop en aval des équipements sportifs qu'il doit desservir et que le paysagiste s'est surtout attaché à vendre son projet architectural pour requalifier l'entrée Nord du village.

M. le Maire pense néanmoins que la commune pourra conduire un projet remanié avec l'un ou l'autre des candidats.

M. Sébastien DURST pointe néanmoins une différence au niveau du chiffrage de l'éclairage public estimé à 50 000 € HT dans le projet n° 2 de SFI et à 100 000 € HT dans le projet n° 1 d'EMCH BERGER. Cette dernière estimation lui paraît plus réaliste. M. le Maire propose, avant de passer au vote, d'organiser une réunion de travail dès que possible avec le référent du Conseil départemental pour l'entretien des RD, M. Pierre GARTISER, Chef de l'Unité Technique de Wasselonne.

Le vote à main levée donne les résultats suivants : 6 voix pour le bureau EMCH BERGER, 4 voix pour le bureau SFI et 4 abstentions. Le bureau EMCH BERGER est donc retenu en qualité de maître d'œuvre des travaux de réaménagement de la voirie et de l'éclairage public.

Avant de passer au point suivant, M. le Maire informe l'assemblée que les terrains sis rue des champs servant de dépôt pour les véhicules sont mis en vente.

3. Ecole élémentaire : choix du fournisseur des tableaux blancs interactifs

Dans ce dossier, Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, ne prendra pas part au vote car une offre de prix émane de son époux M. Joël BAUER commercial de la Sarl Techno-Bureau de Geispolsheim-Gare.

L'offre de la Sarl Techno Bureau de Geispolsheim-Gare s'élève à 10 380 € HT pour la fourniture de 4 tableaux blancs interactifs dotés d'une paire de volets et de 4 vidéoprojecteurs destinés à l'école élémentaire, tous frais de câblage et de fournitures inclus, avec en supplément le transfert de l'actuel tableau blanc interactif à l'école maternelle.

L'offre de la Sarl Alsace Micro Services de Colmar s'élève à 9 690 € HT pour les mêmes prestations à laquelle il faut rajouter 8 plastrons à 70 € HT et 4 cartes PCMI à 50 € HT.

Le conseil municipal décide par 13 voix pour de retenir l'offre de la Sarl Techno Bureau.

4. Recours gracieux contre le GCO : état d'avancement du dossier

M. Claude AFFOLTER informe l'assemblée que les élus participeront à la réunion publique d'informations organisée par le groupe Vinci pour les habitants des communes de Griesheim-sur-Souffel, de Dingsheim et de Pfulgriesheim, le jeudi 12 mai 2016 à 20 h 00 au centre culturel de Dingsheim-Griesheim et que les tracts d'invitation seront distribués à la population vendredi 6 mai 2016. Il estime qu'il faut, en marge de cette réunion purement informative, mobiliser les habitants à l'occasion de la mise en place de la cabane anti-GCO sur le ban de Pfulgriesheim le samedi 28 mai 2016. M. Paul LOSSEL suggère à cet effet d'accrocher la banderole « PFULGRIESHEIM DIT NON AU GCO » dans la commune.

Dans ce dossier, M. le Maire informe l'assemblée que le Directeur de projet M. André GRIEBEL mandataire de la Société ARCOS en charge de la construction de l'autoroute du Grand contournement Ouest a officiellement notifié le 2 mai 2016 à la Mairie l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 autorisant les mandataires et les agents d'ARCOS à procéder sur le terrain, dans les propriétés privées closes et non closes, à des études, sondages, fouilles archéologiques etc... Cet arrêté oblige les Maires des communes concernées à faciliter les opérations sur le terrain et à

Intervenir le cas échéant pour aplanir les éventuelles difficultés rencontrées par les agents d'ARCOS. Il rappelle également l'article 5 de l'arrêté qui interdit de troubler de quelque manière que ce soit l'exécution des travaux sur le terrain. Cet arrêté sera publié sur le site internet de la commune pour information aux agriculteurs. Enfin pour mémoire, un recours gracieux a été déposé le 29 mars 2016 auprès du Préfet du Bas-Rhin par les Maires des communes de Griesheim-sur-Souffel, de Dingsheim et de Pfulgriesheim pour demander la suppression de l'aire de stockage d'urgence pour poids lourds à Pfulgriesheim et de la station-service à Griesheim-sur-Souffel. Lors du prochain conseil municipal du vendredi 3 juin 2016 sera évoquée l'opportunité de poursuivre une action commune par le dépôt d'un recours contentieux au Tribunal Administratif de Strasbourg.

5. Préparation du BIC de juin 2016

Le Maire propose de réunir la commission « information » en charge de l'élaboration du bulletin d'informations communales à paraître en juin-juillet 2016, le vendredi 13 mai 2016 à 19 heures. Un courriel sera adressé à tous ses membres par la secrétaire de Mairie.

6. Vaccinations

Le Maire rappelle que la séance de vaccination 2016 incluant le rattrapage des rappels de 2015 doit être organisée avant la fin de l'année scolaire.

7. Divers

Un devis a été demandé au marbrier MISSEMER de Blaesheim pour remettre en état une stèle éraflée au cours des travaux de reconstruction du mur du cimetière. Ce dommage a été signalé, une fois le chantier terminé, au mois d'octobre 2015 et aucune preuve n'indique qu'il soit imputable à la société en charge des travaux. Par ailleurs, il a été signalé à M. DURINGER que suite à des travaux d'entretien de la végétation du cimetière, un coin de stèle de la tombe GREYER a été abimé. En outre, une croix au fond du cimetière à droite nécessite des travaux de réfection. Un nouveau devis sera demandé au marbrier pour l'ensemble de ces travaux qui prendra attache avec M. DURINGER.

Mme Liliane BAUER, en charge des affaires scolaires, relève que 36 enfants sont inscrits en classe de maternelle ce qui permet le maintien de deux classes car le seuil de fermeture se situe à 35. Le recrutement d'une ATSEM est toujours d'actualité pour la rentrée de septembre 2016 suite à la démission de Mme Céline HOFMANN au 29 février 2016. Suite à des observations concernant le manque de personnel d'encadrement pour les NAP, Mme BAUER reconnaît qu'il manque une personne suite au départ de l'ATSEM démissionnaire. Le Maire relève qu'il est nécessaire de remédier à cette situation qui pose problème. Mme Anne-Laure LEYDET intervient pour défendre les intervenants de la Cabane des Acacias en charge des NAP et évoque les retours très positifs de ses propres enfants qui ont fait du judo, de la danse et visité la nouvelle caserne des pompiers à Griesheim-sur-Souffel pour leur plus grand plaisir.

Tour de table :

M. Claude AFFOLTER a participé à la réunion du 29 avril 2016 organisée par le Conseil régional et les conseils départementaux d'Alsace concernant le déploiement de la fibre optique permettant l'accès à internet en très haut débit aux communes déficitaires en ADSL. Il rappelle que suite aux travaux de montée en haut débit dont a bénéficié la commune l'année dernière, Pfulgriesheim ne sera pas concernée par la mise en place d'un réseau de fibre optique desservant les habitations avant 2022.

Il remercie également Mmes Liliane BAUER et Marie-Madeleine MARTIN pour leur implication dans l'opération « une rose, un espoir » du samedi 23 avril 2016. M. le Maire salue l'investissement de M. Claude AFFOLTER et des bénévoles pour cette action qui a permis de collecter 1 600 € dans la seule commune de Pfulgriesheim.

M. Bertrand MEYER rapporte que la nouvelle balayeuse-désherbeuse dont a fait l'acquisition la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland est mise à disposition des communes. A Pfulgriesheim, seules les RD ont été nettoyées (terre et mauvaises herbes enlevées et retraitées chez Lingenheld à Wolfisheim) dans le cadre d'une prestation de 5 heures facturée 50 € HT de l'heure, à renouveler deux à trois fois par an. M. le Maire prend note de l'éventualité d'étendre le nettoyage à l'ensemble des rues communales dans un deuxième temps. M. MEYER rapporte avoir fait la tournée avec les Adjoint aux Maires de Dingsheim et de Griesheim-sur-Souffel de tous les espaces verts dans la commune. La même démarche sera entreprise dans les communes voisines afin d'évaluer précisément la charge de travail de l'équipe VEV du SIVOM la Souffel et d'identifier les travaux externalisés réalisés par des paysagistes (Sonnendrucker, Petitjean...). M. MEYER déplore l'absence d'entretien du verger-école de l'école élémentaire qui est dans un état déplorable et jonché de bois de taille. Une demande officielle de nettoyage du verger-école sera adressée par la secrétaire de Mairie à Mme Claude KOHSER, secrétaire du SIVOM la Souffel.

Mme Corinne ZEISSLOFF se déclare opposée à la surfacturation de redevance d'enlèvement des déchets ménagers suite à la mise en place de la collecte sélective du papier-carton en PAP dans les bacs jaunes. Le Maire, également Vice-Président de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland en charge de la gestion des déchets ménagers, répond que la gestion individuelle d'un bac de tri sélectif responsabilisera les usagers, que le service est gratuit et que l'effet attendu d'une telle démarche est la disparition à terme des dépôts sauvages aux abords de la plateforme en apport volontaire du terrain de football une fois les conteneurs supprimés. Mme ZEISSLOFF demande également un rafraichissement du marquage au sol des passages pour piétons rue Principale. Enfin, les panneaux « zones de rencontre » limitant la vitesse à 20 km/h mis en place à l'entrée de l'impasse des Acacias et dans la rue d'Offenheim sont trop petits et seront échangés auprès du fournisseur LACROIX SIGNALISATION de Strasbourg.

M. Sébastien DURST déplore qu'aucune solution n'ait été trouvée pour les lampadaires rue du Houblon. Le Maire rappelle que l'électricité ROTH de Lampertheim a été missionnée pour mettre en place des luminaires provisoires en attendant qu'un nouveau prototype de plateau led soit mis au point par le fournisseur pour remplacer ceux qui étaient défectueux. M. DURST signale également que les gravillons posés sur le carrefour RD 31/RD 166 ne tiennent pas et propose d'émettre des réserves auprès de la Société GCM qui a réalisé les travaux. M. Paul LOSSEL relève que les gravillons n'avaient pas le bon calibre et ne tenaient pas sur l'enduit lors des premiers essais mais que cette erreur a été corrigée par la suite. En outre, la technique est réputée fiable selon les dires de M. Pierre GARTISER, référent du conseil départemental pour l'entretien des RD. M. Jean-Marc HENNIG demande quelle est la durée de longévité du procédé. Il conviendra de se renseigner à ce sujet.

Mme Stéphanie MICHEL propose de mettre en place des filets couvrants sur le plateau d'évolution de l'école élémentaire pour régler le problème des ballons perdus dans les propriétés voisines, sources de troubles du voisinage. Cette mesure n'est pas à l'ordre du jour.

M. Gérard DURINGER gestionnaire de la salle des fêtes rappelle que les locaux sont mis à disposition gratuitement de l'Association « aux prés de nos enfants » qui organise les fêtes de l'école en dehors du temps scolaire et reverse les bénéfices aux coopératives scolaires.

La séance est levée à 22 h 00. Les prochaines séances du conseil municipal sont fixées les vendredi 3 juin et 1^{er} juillet 2016.